Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260309-2026_03_033-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 MARS 2026

Auteur du document :Mme Cécile PARLOT, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 13/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Cécile PARLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	20/02/2026, complété les 23/02 et 03/03/26
Date d'affichage de la convocation	20/02/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de conseillers votants	17

Etaient présents :

Jean-Claude NOËL, 1er Adjoint	Serge VANNIER, conseiller municipal
Roselyne MEDARD, 2ème Adjointe	Régis ROUSSEL, conseiller municipal
Pascal MAHE, 3ème Adjoint	Olivier GUERINEL, conseiller municipal
Zilpa VILSAMON, 4ème Adjointe	Anne-Sophie RONDIN, conseillère municipale
Pascale LOISEAU, conseillère municipale	Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal
Isabelle RENAULT, conseillère municipale	Géraldine GUILLAUME, conseillère municipale
Dominique DELAUNAY, conseillère municipale	

Etaient absents excusés : Florian Coudray ; Anne-Cécile Jouan ; Arnaud Sabin ; Ludovic Martin ; Tiphaine Sourdin

Etait absent :

Pouvoirs :
de M.Florian Coudray à Mme Cécile Parlot
De Mme Anne Cécile Jouan à Mme Isabelle Renault
De Mme Tiphaine Sourdin à Mme Géraldine Guillaume

Mme Zilpa Vilsalmon est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/03-033 : Objet : Convention d'occupation privative du domaine public entre la commune de Romagné et la société Phoenix France infrastructures- Abroge et remplace la délibération n°2022/05-49

Rapporteur : Mme le Maire, Cécile Parlot

Le Conseil municipal avait déjà validé par délibération du 06/05/2022 la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la société Phoenix France infrastructure en vue d'y implanter une antenne relais, sur la parcelle communale YN 71, sur la ZA des Estuaires.

L'antenne vise à améliorer les insuffisances actuelles de couverture en téléphonie mobile sur le territoire de la commune.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260309-2026_03_033-DE

Une redevance de 3000 € /an sera versée à la commune par la société Phoenix France en contrepartie de cette occupation.

La commission des finances du 06/03/2026 a émis un avis favorable au projet.

Vu la délibération n°2022/05-49 du 06/05/2022
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 06/03/2026
Après avoir entendu l'exposé du Maire et les débats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont trois pouvoirs, par:
17 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Approuve** le projet d'implantation par la société Phoenix France Infrastructures d'une antenne relais de 36 mètres de haut sur la parcelle YN71.
- **Autorise** Mme le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation privative de la parcelle de terrain communale YN 71 avec la société Phoenix France Infrastructures, ainsi que tous documents en lien avec cette délibération.
- **Dit** que le montant annuel du loyer pour l'occupation de ladite parcelle sera de 3000,00 €.
- **Dit** que cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/05-49 du 06/05/2022.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture
De Rennes le : 13/03/2026
- de la publication :
Le : 13/03/2026
Le Maire, Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

La Secrétaire de séance, Mme Zilpa VILSALMON

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)